

## PRATIQUE DÉONTOLOGIQUE : LE *CODE DE DÉONTOLOGIE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS*

### POSITION DE L'AIC

Le *Code de déontologie des infirmières et infirmiers* (AIC, 2008) sert de fondement à la pratique déontologique des infirmières. L'AIC croit que les sept valeurs suivantes, qui sont décrites dans le Code, sont au cœur de la pratique infirmière respectueuse de l'éthique. Dans le Code, ces valeurs sont accompagnées d'un nombre d'énoncés de responsabilité, et ensemble, elles définissent la pratique déontologique que les infirmières sont tenues d'assumer. L'AIC croit que la qualité du milieu de travail dans lequel œuvrent les infirmières est également essentielle à leur capacité d'exercer leur profession de façon éthique.

- 1. Fournir des soins sécuritaires, compatissants, compétents et conformes à l'éthique**  
Les infirmières offrent des soins sécuritaires, compatissants, compétents et conformes à l'éthique.
- 2. Promouvoir la santé et le bien-être**  
Les infirmières s'efforcent d'aider les personnes à atteindre le meilleur état de santé et de bien-être possible.
- 3. Promouvoir et respecter la prise de décisions éclairées**  
Les infirmières reconnaissent, respectent et favorisent le droit des personnes d'être informées et de prendre des décisions.
- 4. Préserver la dignité**  
Les infirmières reconnaissent et respectent la valeur intrinsèque de chaque personne.
- 5. Respecter la vie privée et protéger la confidentialité**  
Les infirmières reconnaissent l'importance de la vie privée et de la confidentialité et protègent les renseignements personnels, familiaux et communautaires obtenus dans le cadre d'une relation professionnelle.
- 6. Promouvoir la justice**  
Les infirmières défendent les principes de justice en protégeant les droits de la personne, l'équité et l'impartialité et en favorisant le bien public.
- 7. Accepter l'obligation de rendre compte**  
Les infirmières doivent rendre compte de leurs actions et répondre de leur pratique.

La pratique infirmière respectueuse de l'éthique consiste à traiter des grands aspects de la justice sociale qui sont associés à la santé et au bien-être. Ces aspects sont liés au besoin de modifier les systèmes et les structures sociétales afin de faire régner une plus grande équité pour tout le monde. Dans la mesure du possible, les infirmières devraient tenter, individuellement et collectivement, de préconiser l'élimination des injustices sociales. Le Code contient treize énoncés intitulés « efforts éthiques », qui visent à guider les infirmières dans



ce domaine. Ces énoncés démontrent le besoin de sensibiliser et de passer à l'action pour réagir face aux iniquités sociales, à l'accès aux soins de santé et leur intégralité, aux autres grandes préoccupations en matière de santé (p. ex. la pauvreté, la violence, les problèmes de logements adéquats) ainsi qu'aux grandes préoccupations mondiales (p. ex. la guerre, la violation des droits de la personne, la faim dans le monde).

## CONTEXTE

Le *Code de déontologie des infirmières et infirmiers* de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada énonce les valeurs éthiques des infirmières et leurs engagements à l'égard des personnes ayant des besoins en soins de santé et les personnes prises en charge. Il s'adresse aux infirmières travaillant dans tous les milieux et tous les domaines de pratique infirmière, ainsi qu'à tous les niveaux décisionnels. Il a été préparé par des infirmières pour les infirmières, en vue de les aider à exercer leur profession de façon éthique et à affronter les défis éthiques qui se dressent dans la prestation des soins aux personnes, aux familles et aux communautés et dans les systèmes de santé publique. L'AIIC révisé le Code tous les cinq ans. Un processus de consultation rigoureux a abouti à la publication d'un Code révisé en juin 2008.

Le Code donne des conseils au sujet de la perspective éthique des relations, des responsabilités, des comportements et des décisions des infirmières, et doit être utilisé de concert avec les normes professionnelles, les lois et les règlements qui guident la pratique. Il s'agit d'un outil d'autoévaluation et de réflexion personnelle visant à favoriser le caractère éthique de la pratique infirmière et devant servir de fondement à la rétroaction et à l'examen par les pairs. Le Code sert également de cadre éthique à partir duquel les infirmières peuvent plaider en faveur de l'établissement de milieux de pratique de qualité qui appuient la prestation de soins sécuritaires, compatissants, compétents et conformes à l'éthique. Le Code informe les autres professionnels de la santé ainsi que le public des engagements éthiques des infirmières et des responsabilités assumées par ces dernières dans le cadre de leur profession autoréglémentée.

Le Code est divisé en deux parties. Les valeurs et les responsabilités déontologiques que l'on s'attend à trouver ancrées chez les infirmières au Canada sont énoncées de manière précise dans la partie I. Les efforts que les infirmières peuvent déployer pour lutter contre les injustices sociales dans le cadre d'une pratique conforme à l'éthique sont présentés dans la partie II. On trouve une discussion intégrale de tous les éléments du Code dans le *Code de déontologie des infirmières et infirmiers* (2008).

*Approuvé par le Conseil d'administration de l'AIIC*

*Publié en juillet 2008*

**Références :**

Association des infirmières et infirmiers du Canada. (2008). *Code de déontologie des infirmières et infirmiers*. Ottawa : Auteur.

**Voir aussi :**

Le site Web de l'AIIC ([www.cna-aiic.ca](http://www.cna-aiic.ca)) pour consulter des ressources d'apprentissage connexes, des énoncés de position sur l'éthique et la série *Déontologie pratique*.

Association des infirmières et infirmiers du Canada. (2006). *La justice sociale... un moyen de parvenir à une fin, une fin en soi*. Ottawa : Auteur.

**Publications du Conseil international des infirmières à ce sujet :**

*Code déontologique du CII* (2006)

*Directives déontologiques applicables à la recherche en soins infirmiers* (2003)

*Ethics in Nursing Practice: A Guide to Ethical Decision-Making* (2002)

**Remplace :**

*Code de déontologie des infirmières et infirmiers* [énoncé de position] (2002)

EP-95

La permission de diffuser est accordée. Prière de mentionner l'Association des infirmières et infirmiers du Canada.

Association des infirmières et infirmiers du Canada, 50, Driveway, Ottawa (Ontario) K2P 1E2  
Tél. : 613-237-2133 ou 1-800-361-8404 Téléc. : 613-237-3520  
Site Web : [www.cna-aiic.ca](http://www.cna-aiic.ca) Courriel : [info@cna-aiic.ca](mailto:info@cna-aiic.ca)